

REVUE DE PRESSE 2019

Revue internationale d'éducation de Sèvres

N°81 – La sanction en éducation

- **RFI, 03/01, interview d'Eirick Prairat, coordinateur du numéro dans l'émission « 7 milliards de voisins », aux côtés de Zakaria Soré et Clarisse Napporn, joints par téléphone** - <https://podcasts.google.com/?feed=aHR0cDovL3d3dy5yZmkuZnlvZW1pc3Npb24vNy1taWxsaWFyZHMtdm9pc2lucy9wb2RjYXN0&episode=YzdkNzlkYmUtMmNhZi0xMWVhLWJiY2UtMDA1MDU2YTliZTY4&hl=fr&ved=2ahUKEwjLnIfov-fmAhUy-YUKHegMBLoQieUEgQIBxAE&ep=6&at=1578056850962>
- **Mediapart, 27/11 : « La sanction en éducation : contraindre pour libérer ? »** - <https://blogs.mediapart.fr/jean-pierre-veran/blog/271119/la-sanction-en-education-contraindre-pour-liberer-0>
- **Le Figaro, 28/11 : « En classe, les punitions sont de plus en plus contestées »**

Article complet (réservé aux abonnés) :

« Du bâton aux excès de l'éducation positive, une étude dresse pour la première fois un panorama mondial des méthodes pédagogiques pour faire régner la discipline.

Comment punit-on au Burkina Faso, au Japon, en Russie, en France, en Algérie, aux États-Unis ou au Québec ? La Revue internationale d'éducation de Sèvres s'interroge dans son dernier numéro, paru cet automne, sur les pratiques à l'œuvre dans neuf systèmes scolaires.

Premier enseignement : longtemps les parents et les enseignants ont fait corps face aux sanctions. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Dans tous les pays, de l'Algérie au Québec, les parents sont devenus « très critiques » vis-à-vis des pratiques enseignantes. Les procédures juridiques parentales contre les écoles sont devenues monnaie courante. Et la sanction une cause majeure d'affrontement. Les parents ont aujourd'hui un rapport ambivalent à l'école, explique Eirick Prairat, professeur et coordonnateur de la revue : « Ils veulent à la fois une école sévère et bienveillante. »

La pratique des sévices corporels est formellement interdite dans les textes officiels de tous ces pays, souvent depuis plus de cent ans, mais elle persiste, notamment au Bénin et au Burkina Faso. La moitié des élèves du secondaire béninois interrogés dans une enquête se plaignent de châtiments corporels. Ils sont tout aussi nombreux à faire part de violences verbales et railleries de la part des enseignants. On considère toujours là-bas que « le bâton éduque l'enfant ». Avec des évolutions. Si certains parents apprécient les punitions quand elles sont modérées (sans blessures), le châtiment corporel autrefois accepté suscite une réelle appréhension. Beaucoup réclament davantage d'explications de la part des enseignants.

» LIRE AUSSI - Violences à l'école : quand élèves et parents s'en prennent aux enseignants

Au Japon, qui les a bannis en 1874 et où l'on considère que cette pratique est « tout à fait inutile voire dangereuse », la violence reste pourtant « très répandue dans le milieu scolaire », explique le professeur Hiroshi Nakada. Selon une enquête menée en 2016, il existe même des cas de fractures, d'entorses, de contusions, de blessures corporelles, du tympan, etc. Le suicide d'un lycéen après les violences constantes infligées par son entraîneur de basket du lycée aurait cependant

amené à une prise de conscience nationale et fait diminuer le nombre de jeunes victimes de « taibatsu » de 14.000 en 2012 à 1347 en 2017.

En Russie, les punitions corporelles sont interdites mais des scandales continuent néanmoins de surgir. Par exemple, lorsqu'un enseignant inscrit le mot « idiot » sur le front d'un élève ou frappe un enfant à la tête. Des cas activement débattus et décriés dans la société russe, où l'on préfère aujourd'hui « gagner le respect des élèves et les inciter à apprendre, non par des sanctions mais grâce à l'autorité enseignante », assure la chercheuse Elena Nikolaeva. Assez souvent, les notes sont cependant communiquées publiquement à l'ensemble de la classe et les parents convoqués. « La plupart des sanctions sont indirectement adressées aux parents, comme une demande d'influence sur leur enfant » explique-t-elle. Une pratique commune avec la France qui se caractérise surtout par l'importance des expulsions d'élèves des collèges et le fait que les garçons représentent 80 % des enfants punis.

À l'autre extrémité du spectre, le Québec découvre les limites de l'éducation positive, cette illusion des sociétés modernes. Les enseignants québécois n'aiment pas les mots « punition » ou « sanction », note Denis Jefferey, de l'université Laval. Ils « préfèrent le lexique de la pensée positive états-unienne qui a envahi le champ scolaire ». L'enseignant devient un facilitateur, la règle devient une attente. L'élève ne doit pas être contraint mais motivé... Mais ces solutions éducatives, axées sur la motivation et l'autonomisation de l'élève « rendent les enseignants impuissants ».

Ces derniers tiennent faussement pour acquis que la pédagogie positive peut résoudre les principaux problèmes d'indiscipline et de violences des élèves. Or « cette pédagogie est la cause de leur malheur, puisque le nombre de personnes victimes de l'agressivité des élèves enfants rois est en augmentation depuis les années 1980 », assure le chercheur, selon lequel nombre d'enseignants sont désormais en quête de nouvelles voies pour établir des sanctions réellement « éducatives ».

- **Le Café pédagogique, 28/11 : « La sanction en éducation »** - <http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2019/11/28112019Article637105244578513495.aspx>
- **Le Monde, 03/12 : « La sanction en éducation »**

Article complet (réservé aux abonnés) :

« Comment rénover la politique disciplinaire des établissements scolaires ? »

À l'occasion de la parution d'un numéro de la « Revue internationale d'éducation de Sèvres » traitant de la sanction en éducation, le philosophe Eirick Prairat évoque la situation en France et ses marges d'amélioration.

La Revue internationale d'éducation de Sèvres vient de publier un nouveau numéro traitant de la question de la sanction en éducation (n° 81, septembre 2019). De l'Afrique de l'Ouest à la Russie, de l'Amérique du Nord au Japon, celle-ci fait découvrir des paysages éducatifs qui se ressemblent tout en étant très différents dans leur approche sur le sujet. Le philosophe de l'éducation Eirick Prairat, qui a coordonné ce numéro, éclaire la situation française et fait des propositions pour l'améliorer.

À chaque nouvel épisode médiatisé de violence ou d'indiscipline à l'école en France, se pose la question de comment rénover la politique disciplinaire des établissements scolaires. Comment « sanctionner », puisque c'est de cela dont il s'agit, les élèves qui se prêtent aujourd'hui à ces actes ?

La première priorité est d'encourager, par la commission éducative des lycées (instance dont le rôle est de proposer des mesures éducatives, plus que des sanctions), le recours aux mesures de responsabilisation et de faire une place toute particulière aux mesures de réparation. Ces mesures ne doivent pas seulement être comprises comme de simples remises en état de ce qui a été abîmé ou dégradé mais, plus fondamentalement, comme des compensations matérielles et symboliques. Pourquoi privilégier de telles mesures ? Pour trois raisons. Tout d'abord, la réparation transforme une passivité en une activité, une peine en un effort ; réparer, c'est agir. Il y a aussi dans le besoin de réparer, comme l'a bien montré la psychanalyste Melanie Klein, un désir silencieux de se réparer. Enfin, quand on répare, on répare certes « quelque chose », mais surtout on répare « à quelqu'un », à une personne ou à une communauté. Il y a dans la réparation un souci de renouer les liens, l'ardent désir de vouloir faire à nouveau société.

Mais si l'on souhaite que les mesures de responsabilisation et de réparation soient vraiment utilisées (elles ne représentent à ce jour que 3 % des sanctions prononcées), il faut non seulement simplifier les procédures pour qu'elles puissent être utilisées à titre de sanction et de punition mais il faut aussi et surtout, notamment dans les établissements difficiles, recruter du personnel d'éducation car ces modalités punitives requièrent un suivi, un accompagnement. Sans présence éducative, sans présence effective, les formes punitives les plus originales ne sont d'aucun effet.

Un conseil de discipline plus réactif

Il ne faut pas jouer la commission éducative contre le conseil de discipline car une politique disciplinaire est comme une ellipse. Elle a toujours deux centres, deux pôles : un pôle responsabilisation et un pôle sanction. Cessons de les opposer comme on oppose le bien et le mal. Le philosophe Conrad Brunk a montré dans *Restorative justice and the philosophical theories of criminal punishment* (2001) qu'il ne faut plus dissocier restauration et rétribution.

Howard Zehr, le père de la justice restaurative, le reconnaît également dans un de ses derniers ouvrages (*La justice restaurative*, 2012). « S'il est possible de tracer un schéma qui mette en avant le contraste entre ces deux approches, son formalisme empêche de voir ce qui les rapproche et les modes de collaboration qui peuvent s'établir entre elles. » Car l'une et l'autre, l'une comme l'autre, travaillent à l'imputation d'une responsabilité.

Alors que faire au niveau du conseil de discipline ? Il faut là encore engager une procédure de simplification. C'est ce que préconise la circulaire « Prévention et prise en charge des violences scolaires » du 3 septembre 2019. Et disons-le : c'est une bonne chose.

Que le droit – et en l'occurrence le droit pénal – nous inspire, cela s'entend, c'est un corpus structuré qui donne lisibilité et cohérence aux pratiques punitives. Il est cependant une chose que l'école ne doit pas mimer, c'est la lenteur et la complexité de la procédure pénale. C'est sur ce point que la simplification doit porter. Il ne s'agit pas de « dé-solenniser » le conseil de discipline mais de pouvoir le mobiliser plus facilement, plus rapidement.

Les opposants à toute simplification procédurale usent d'une argumentation pour le moins discutable que l'on peut résumer ainsi : « Des procédures simplifiées ce sont plus de conseils, et plus de conseils ce sont plus d'exclusions. » Raisonement mécanique. Car rien n'indique que dans un contexte rénové les choses se passeraient ainsi, c'est-à-dire de la même manière qu'aujourd'hui. On peut même soutenir la thèse inverse et créditer l'idée qu'une instance plus réactive serait plus encline à utiliser une palette punitive plus ample et en appellerait plus souvent à la procédure du sursis. Permettre un véritable recours aux mesures de responsabilisation/de réparation et se doter d'une instance disciplinaire plus réactive est la seule manière de faire dialoguer ces deux instances.

Privilégier une approche contextualiste

Ce qu'il importe enfin de réfuter, c'est l'idée que l'exclusion serait par définition une « mauvaise sanction ». L'exclusion temporaire peut avoir des vertus éducatives. Les grands pédagogues du siècle dernier l'ont d'ailleurs souvent recommandée. Rousseau la préconise dans son best-seller pédagogique

Emile ou de l'éducation, dans le passage de l'enfant dyscole du livre II, enfant rebelle et casseur de vitres. Il faut en matière d'exclusion privilégier une lecture contextualiste.

Quand l'exclusion scolaire vient s'ajouter à d'autres exclusions (sociale, familiale...) alors elle ne fait qu'amplifier le procès de désocialisation déjà à l'œuvre ; mais lorsqu'elle permet à l'élève déjà inséré de faire l'expérience momentanée d'une rupture des liens sociaux et symboliques, et c'est ce qu'explique magistralement Rousseau, alors elle a une indéniable portée éducative. L'orientation n'est donc pas de bannir coûte que coûte l'exclusion, comme le réclament certains, mais de l'utiliser avec discernement pour lui donner une réelle dimension éducative.

Si le défi est de nouer approches restaurative et rétributive, alors la rénovation de la politique disciplinaire des établissements scolaires doit se faire à l'aune de deux grands principes qui se conditionnent l'un l'autre : un principe de simplification et un principe d'équilibre ».

- ***Vousnousils.fr, 05/12* : « Sanctions à l'école : c'est souvent une cause de 'divorce' entre parents et enseignants »** - <https://www.vousnousils.fr/2019/12/05/sanction-a-lecole-cest-souvent-une-cause-de-divorce-entre-parents-et-enseignants-626836>
- ***AEF info, 17/12* : « La revue internationale d'éducation de Sèvres publie un numéro sur la sanction en éducation »**

Article complet (réservé aux abonnés) : "Pourquoi et comment punit-on dans les écoles au Burkina Faso, au Bénin, au Japon, en Russie, en France, en Algérie, en Angleterre, aux États-Unis ou encore au Québec ?" Telle est la question explorée dans le dernier numéro de la Revue internationale d'éducation de Sèvres, publié le 27 novembre 2019. Intitulé "La sanction en éducation", il a été coordonné par Erik Prairat, professeur de philosophie de l'éducation à l'Université de Lorraine. Les 9 articles qui le composent mettent parfois en "lumière des solutions et expériences originales" mises en œuvre. Le système éducatif français est abordé, à travers un article de Sylvie Ayrat sur "l'appareil disciplinaire au collège". La chercheuse en sciences de l'éducation s'intéresse à la manière dont la sanction peut "peut fonctionner comme un opérateur hiérarchique de genre".

N°80 – La pédagogie universitaire

- ***AEF info, 08/10* : « Les impacts de la transformation numérique sur les universités sont "sous estimés" (Philippe Dulbecco, IGAENR) »** - <https://www.aefinfo.fr/depeche/613710>
- ***ToutEduc, 18/09* : « Les évolutions convergentes de la pédagogie universitaire dans le monde (Revue de Sèvres) »**

Article complet (réservé aux abonnés) :

« Xiamen étant une université de recherche, tous les nouveaux enseignants sont titulaires d'un doctorat et sont de jeunes chercheurs très talentueux. Toutefois, le programme doctoral actuel accorde moins d'attention à la formation qu'à la recherche académique, si bien que, souvent, les nouveaux enseignants savent seulement comment étudier et non comment enseigner », constate Fan Wu, professeur à l'université de Xiamen sur la côte sud-est de la Chine. Un constat largement partagé dans le monde si l'on en croit l'introduction du nouveau dossier de la Revue internationale d'éducation du CIEP consacré à la pédagogie universitaire.

Simone Bonnafous (IGAENR) et Philippe Lalle (DGSIP) attestent en effet que « la pédagogie universitaire n'est vieille que d'une cinquantaine d'année », rappelant même que Bourdieu et Passeron, en 1964, écrivaient que « c'est par son absence de pédagogie que se caractérise la pédagogie à l'université ». Quête de sens, mobilité croissante, apport du numérique... Il semble, à la lecture du dossier, que les choses changent et notamment les étudiants. Au Québec, par exemple, « on assiste à une transition de la centration sur l'enseignement à une centration sur l'apprenant, qui possède des compétences, acquises dans différents contextes, et dont les attentes doivent être prises en compte ».

Un élément d'identité

Le dernier communiqué des ministres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (Paris, mai 2018) a engagé les pays participant à développer des « initiatives communes pour soutenir et stimuler un large éventail de pratiques novatrices d'apprentissage et d'enseignement, en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes dans nos pays et au-delà ». La revue de Sèvres donne de nombreux exemples de ces pratiques en Belgique francophone, au Liban, au Sénégal, au Danemark et donc en Chine où « la mise en place de centres pour le développement pédagogique ayant pour but de promouvoir l'excellence des professeurs en matière d'enseignement dans les universités de recherche est considérée comme étant l'une des approches les plus importantes de la construction de l'identité de l'enseignement supérieur en Chine ».

Au Liban où les universités (50 privées et une publique) se « préoccupent plus du nombre de citations ou de recherches que de qualité pédagogique », la création (en cours) d'un conseil de l'enseignement supérieur, d'une agence nationale d'assurance qualité et l'obligation de se soumettre tous les cinq ans à une évaluation interne et externe, pourraient changer la donne. « L'enjeu de l'amélioration des pratiques pédagogiques n'est pas anodin », souligne l'auteur de l'article. Il concerne la capacité, ou non, de vivre au XXI^e siècle sans être inutile parce que insignifiant".

L'apport du numérique

L'université virtuelle du Sénégal, créée en 2013, « poursuit comme objectif principal de renforcer la carte universitaire pour répondre à une massification importante et réduire les inégalités », elle positionne l'étudiant « au centre du dispositif et se place résolument dans une démarche de qualité ». Elle est ainsi « devenue en quelques années la première université publique entièrement numérique en Afrique francophone subsaharienne ». « Hybridation des cours » ou « co-modalité », autant de formules autorisées par le développement du numérique qui constituent « une occasion de renouveau pédagogique » permettant de « faire évoluer le rôle de l'enseignant au sein de la situation pédagogique, celui-ci n'étant plus le détenteur exclusif du savoir ».

Pour Simone Bonnafous et Philippe Lalle, « la pédagogie universitaire, pour récente qu'elle soit, suit des évolutions convergentes de par le monde, avec des temporalités différentes et des spécificités parfois liées à la géographie et à la situation économique ».

N°79 – Figures de l'éducation dans le monde

- **Le café pédagogique, 15/01** : « **Revue de Sèvres : Les grands pédagogues : éloge ou eulogie ?** - <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/01/15012019Article636831352773806350.aspx>
- **ToutEduc, 23/01** : « **L'avenir des systèmes scolaires conditionné par le local (J-M de Ketele)** »

Article complet (réservé aux abonnés) :

Pour Jean-Marie de Ketele, l'avenir des systèmes scolaires sera marqué par l'importance de plus en plus grande du local. L'universitaire belge tirait, ce 23 janvier, les leçons du numéro de la revue du CIEP qu'il a coordonné sur "les grandes figures de l'éducation" (voir ToutEduc [ici](#)) et qu'il présentait à la presse. Il constate qu'à chaque fois qu'a émergé une nouvelle vision, c'est dans "un contexte de rupture", sociale, culturelle, scientifique... Or notre époque est marquée par plusieurs ruptures, du fait de l'émergence de nouvelles disciplines, qu'il s'agisse de la biologie, des neurosciences ou de l'intelligence artificielle, du fait de l'accentuation des polarisations, notamment entre les territoires, et de la globalisation qui promeut "un système unique de pensée" et provoque une tension avec le local. Comment "allier tradition et modernité" ? demande-t-il.

Ce numéro de la revue a permis de mettre en évidence des constantes, toutes les civilisations se soucient de l'éducation de ceux qui vont "prendre en charge la Cité", et peuvent ne représenter qu'une partie de la population ou sa totalité. Autre question qui se pose, quoi enseigner ? Averroès répond par la nécessité de sortir de l'enfermement que représentent certaines sciences religieuses pour apprendre à raisonner de façon rigoureuse.

Avec Rousseau et Condorcet émergent l'institution école et la forme scolaire, avec Ferry pour leur mise en œuvre, mais viennent ensuite Piaget qui met en évidence le rôle des interactions de l'individu avec son environnement, donc du constructivisme, Vygotski qui ajoute l'importance du rôle de l'adulte, et donc du socio-constructivisme, John Dewey qui insiste sur l'importance de l'expérience, mais aussi sur la nécessité de développer chez chaque enfant ses capacités distinctives pour qu'il les mette au service de la collectivité. D'autres, Nadia Montessori, Friedrich Fröbel ont ouvert la voie à l'éducation pré-scolaire et insisté sur la nécessité pour les élèves d'un "feed-back" rapide, le Danois Nikolai Grundtvig s'est intéressé à l'aval de l'école, à la formation tout au long de la vie et à l'éducation populaire, Paulo Freire a insisté sur la nécessité d'aider les opprimés à prendre conscience de leur oppression, Jose Abreu sur le rôle de la musique et l'importance de ce qui est "à côté de l'école"...

Pour J-M de Ketele, l'Ecole sera toujours en tension entre l'excellence de quelques-uns et l'élévation du niveau de tous, mais, dans le prolongement de toutes ces figures du passé, il imagine les évolutions à venir, qui verront "le local", "en tension avec la pensée unique", prendre de plus en plus d'importance. Il évoque la création au Pérou d'une université spécialisée dans le recueil des connaissances traditionnelles des Indiens. "L'universel va provenir du local", prédit-il, rappelant que l'universel, "c'est le local moins les murs".

Interrogé sur les réactions d'hostilité que provoquent, dans une partie de l'opinion et chez des chercheurs comme S. Dehaene les pédagogies actives et la socio-construction des savoirs, Jean-Marie de Ketele fait référence à John Hattie et à ses méta-analyses sur les facteurs de réussite scolaire, peu favorables aux pédagogies ouvertes (à noter un avis plus nuancé sur le site Visible [learning.org](#), [ici](#)), mais il met en garde, il ne faudrait pas faire dire aux méta-analyses plus qu'elles ne peuvent, et notamment elles ne décrivent pas les modalités de mise en œuvre des recommandations issues de la recherche.

- **Mediapart, 23/01 : « Figures de l'éducation dans le monde : utiles pour aujourd'hui et demain ? »**
- <https://blogs.mediapart.fr/jean-pierre-veran/blog/230119/figures-de-l-education-dans-le-monde-utiles-pour-aujourd-hui-et-demain>

- **Passage de Jean-Marie de Ketele, coordinateur du numéro, sur TV5 Monde à cette occasion, le 18/02, dans l'émission "64' Le Monde en français" :** <https://www.youtube.com/watch?v=NfmeIPhxPGA>
- **Enseignement Catholique Actualités, 13/03 : « Les grands penseurs de l'éducation » (article complet) :**

La Revue internationale de Sèvres consacre le dossier de son numéro de décembre aux grandes figures de l'éducation. « Très souvent, [celles-ci] sont présentées d'un point de vue occidental, voire francofrançais », observe Jean-Marie De Ketele, professeur à l'université de Louvain qui a coordonné le dossier. Avec des contributeurs du monde entier, il balaye la question à travers le prisme de presque toutes les civilisations. Qui sont ces hommes et ces femmes aux origines diverses « qui ont fait évoluer l'éducation et ont eu une influence au-delà de leur époque » ? Parmi les plus anciens, citons Confucius qui, en 551 av. J.-C., a fait naître l'idée d'homme de bien dans son projet social et éducatif comme socle d'une société harmonieuse. Avec le concept de « paideia », la civilisation grecque a créé, quant à elle, l'idée d'éducation et de culture d'une élite qui influencera les Occidentaux.

La civilisation arabomusulmane, enfin, a produit deux grandes figures, Averroès et Ibn Khaldun, qui ont sorti l'éducation de l'enfermement des sciences religieuses. Dans l'article sur la France, l'auteur retrace les apports des trois penseurs de l'École républicaine : Rousseau (avec son discours sur les inégalités qui en pose les bases), Condorcet (qui décrit l'idée d'institution scolaire) et Jules Ferry (qui en devient le grand applicateur). Cette forme scolaire, qui subsiste aujourd'hui, a été remise en question par l'émergence de nouvelles figures : Piaget avec le mouvement d'éducation nouvelle, Freud avec la psychanalyse... Mais aussi par d'autres qui ont élargi la notion d'éducation, trop souvent réduite à la forme scolaire. C'est le cas de Maria Montessori. Mais aussi du Danois Grundtvig qui a développé un mouvement d'alphabétisation et d'éducation populaire. Tout comme le Brésilien Paulo Freire qui y a ajouté une dimension politique en y voyant un moyen pour son peuple de prendre conscience de l'oppression qu'il subissait. Qu'ont en commun ces figures ? « Ces nouvelles visions ont été créées dans un contexte de rupture, sociale, culturelle, politique... », note Jean-Marie De Ketele. Reste que l'on peut trouver dans leur pensée des éléments de réponse aux défis éducatifs actuels.